



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2026 - 042
Séance du 22 mai 2026

Régime indemnitaire des référents DD&RSE BIATSS

Condition d'acquisition du vote :

<i>Quorum =</i>	<i>moitié des membres en exercice présents ou représentés</i>
<i>Acquisition de la délibération =</i>	<i>majorité des membres présents ou représentés</i>

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres représentés : 8

Nombre de vote pour : 25

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Ce point a fait l'objet d'un avis du CSAE du 07 mai 2026.

Le régime indemnitaire des référents DD&RSE BIATSS, tel que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvé.



« Référentes et référents DD&RSE »

1. Contexte et objectifs

Le service Développement Durable & Responsabilité Sociétale et Environnementale (DD&RSE) a été créé le 1er septembre 2025. Il a pour missions principales de coordonner et structurer les initiatives DD&RSE, notamment en assurant la mise en œuvre et le suivi du schéma directeur DD&RSE, du Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, du Plan de mobilité durable et d'accompagner le dispositif des écodélégué(e)s.

Afin de promouvoir la culture de durabilité, d'égalité et de solidarité au sein de sa communauté, l'université a besoin de s'appuyer sur un réseau de personnels engagés sur ces différents enjeux : le réseau des référentes et des référents DD&RSE.

Ce réseau est constitué de personnels (BIATSS, enseignantes, enseignants, ...) travaillant au sein des composantes et des services de l'Université d'Artois. L'implication de chacune et de chacun permettra de disposer d'un maillage assez fin permettant de diffuser les initiatives portées par l'université. À l'écoute des personnels comme des étudiantes et étudiants, ce réseau a aussi la vocation de faire remonter les bonnes pratiques (propositions d'actions ou de mise en place de projets), mais aussi les besoins (problèmes, incompréhensions) qui s'expriment au sein des composantes et des services.

Le service DD&RSE assurera la coordination du réseau des référentes et référents DD&RSE au sein de l'université.

2. Fonctionnement du réseau et missions des référentes et référents

Les référentes et référents DD & RSE seront tenus informés des différentes actions mises en place en lien avec les enjeux du DD&RSE au sein de l'établissement. Elles et ils pourront participer aux formations offertes sur les enjeux du DD&RSE, au sein de l'établissement et contribuer, en fonction de leurs disponibilités et de l'enjeu du sujet pour la composante ou le service, aux différents groupes de travail portés par le service DD&RSE (mission égalité, schéma directeur DD&RSE, ...).

Chaque référent(e) s'engage pour une année universitaire, avec reconduction tacite les années suivantes, sauf notification de sa part.



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Le rôle des référentes et des référents DD&RSE est :

- de participer à la diffusion des informations sur les actions de l'université ayant trait au développement durable et à la responsabilité sociétale et environnementale, par exemple, sur l'existence des différents plans d'action (égalité, DD&RSE, mobilité, gestion et prévention des déchets...) ; sur les dispositifs existants (cellule de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, les cycles de conférences, ateliers, groupes de travail...).
- d'être des personnes ressources sur qui le service DD&RSE peut s'appuyer quand une action est mise en place au sein du service ou de la composante.
- de proposer des actions ou des formations destinées à leur service ou à leur composante, sur les thématiques du DD&RSE.

Les référentes et les référents travaillant au sein des composantes auront par ailleurs pour missions :

- d'accompagner les étudiantes et les étudiants engagés dans la démarche DD&RSE : être facilitateur ou facilitatrice sur la mise en place de leurs actions et s'en faire le relai en interne ;
- de contribuer à la coordination (en lien avec le service DD&RSE) de la rentrée climat, si celle-ci est pérennisée dans les formations de 1er cycle.

Nota bene : concernant la lutte contre les discriminations et les violences sexistes ou sexuelles, le traitement des situations particulières n'entre pas dans le périmètre des missions des référentes et des référents DD&RSE : elles et ils n'ont pas un rôle d'écouter, et doivent rediriger vers les dispositifs existants au sein de l'établissement (cellule VSS, Risques psychosociaux...).

3. Modalités proposées

Il est proposé d'accompagner la mise en place de ce réseau selon les principes suivants :

- définition d'une quotité de temps de travail consacrée aux missions des référents BIATSS à hauteur de 24h/an ;
- intégration de ce temps dans les obligations de service des agents BIATSS et des missions dans la fiche de poste ;
- octroi d'une prime aux personnels BIATSS pour valoriser l'activité à hauteur de 260€ bruts/an ;
- ajout de l'activité Référent(e) DD&RSE à hauteur de 6hTD dans le référentiel d'équivalences horaires des personnels enseignants affectés à l'Université d'Artois (titulaires et non titulaires en CDI) - Responsabilités de structures ou de missions pédagogiques ;
- nomination par la Présidente de l'université.



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Propositions

Conseil d'Administration du 22 mai 2026

Il est proposé de prévoir, à compter du 1^{er} septembre 2026 :

- dans le temps de service des personnels BIATSS désignés référents DD&RSE, une décharge de 24 heures/an, pour leur permettre de se consacrer à la mission ;
- une rémunération afférente à 260€/an versée aux référent(e)s DD&RSE BIATSS ;